

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 26 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six du mois de mars à quatorze heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT, Alain GLADE, Jean-Luc CANTALOUBE, Michel FRANQUES, Lucien BIAU, François BONO (suppléant de Mme Michèle VINCENT), Jean-François CLAMOUR (suppléant de Pierre CALMELS).

Mmes Eva GERAUD, Nadia OULD AMER, Géraldine ROUANET-ASTRUC (suppléante de M. Jean-Luc ALIBERT), Marie MILES.

- Membre de droit :

M. Laurent BUCHAILLAT, préfet du Tarn.

Mme Corinne QUEBRE, directrice de cabinet du préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

MED-LCL Marie-José JEGOU, ainsi que CDT Jean-Jacques DARGET, CDT Jacques SALVADOR, ADJ Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), M. Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

LTN Vincent COLOM, référent sûreté sécurité.

Mme Laëtitia CAPARROS, référente mixité et lutte contre les discriminations.

Participent à la séance :

M. Benoit CUBAYNES, payeur départemental.

LCL Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

LCL Eric VINCENT, sous-directeur ressources.

LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.

M. Matthieu MASSOL, chef du service finances et commande publique.

Absents excusés :

M. Serge SERIEYS, Gérard PORTES.

Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Florence BELOU.

CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.

LTN Yannick FERRIE.

Secrétaire : Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14 / pouvoirs : 0/ votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 10 / présents : 8.

Date de la convocation : 14 mars 2025.

RAPPORT N°013/CA-03/2025

OBJET : Révisions de l'AP26 : Construction du CSP Castres et du groupement territorial Sud

Le tableau ci-dessous présente la situation au 31/12/2024 de l'autorisation de programme n°26, laquelle a été ouverte pour un montant initial de 8 200 000 € par délibération du 16 juin 2021 et révisée le 6 décembre 2023 pour un total cumulé de 9 150 000 €. Ces montants correspondent au coût de la construction.

AP26 – Op 202302 – Construction CSP Castres				
Montant de l'AP	Crédits de paiements			
	Réalisé au 31/12/2023	2024	2025	2026
9 150 000,00 €	893 069,30 €	3 247 525,00 € (prévus)	5 007 061,00 €	2 344,70 €
		1 623 762,38 € (réalisés)		

Comme exposé dans le rapport des orientations budgétaires du 13 février 2025, l'échéance de livraison de ce bâtiment justifie désormais de programmer l'acquisition du mobilier ainsi que les équipements mécaniques et informatiques nécessaires au fonctionnement du CSP et du groupement territorial. Le président propose que le montant total de ces équipements complémentaires, estimé à 200 000 € et qui sera étalé entre 2025 et 2026, soit intégré à l'AP26 aux fins d'une meilleure traçabilité pour le projet.

Par ailleurs, aucun changement n'est prévu concernant les recettes. Pour rappel, ce projet bénéficie d'une subvention d'État au titre du fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) de 1 050 000 € et sera financé pour le reste par un emprunt de 7 000 000 € (dont 1 000 000 € ont déjà été mobilisés). Les annuités de cet emprunt sont éligibles au mécanisme de soutien de dette conventionné avec le département.

A titre indicatif, le nouveau calendrier des crédits de paiement proposé, conformément au pilotage assuré par Thémélia, maître d'ouvrage délégué, est établi comme suit :

AP26 – Op 202302 – Construction CSP Castres			
Montant de l'AP	Crédits de paiements		
	Réalisé au 31/12/24	2025	2026
9 150 000,00 €	2 516 831,68 €	5 007 061,00 €	2 344,70 €
9 350 000,00 €		6 797 600,00 €	35 568,32 €

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de porter le montant de l'autorisation de programme relative à la construction du centre de secours principal de Castres et du groupement Sud (AP26) à 9 350 000 euros TTC, afin d'y intégrer les mobiliers et équipements nécessaires à sa mise en service ;
- de prendre acte du nouveau calendrier budgétaire dont les crédits de paiements 2025 seront proposés en inscription au budget primitif.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 – 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
 SAPEURS-POMPIERS DU TARN
 Engagement - Cohésion - Efficacité